

Annexe Modalités de rédaction et de dépôt des dossiers sur le portail DAUPHIN



Les dossiers de demandes de subvention dans le cadre de l'appel à projets doivent être déposés obligatoirement sur le portail Dauphin, accessible à l'adresse suivante :

<https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

1) Procédure

1) Créer son compte usager et accéder au portail Dauphin

- Les porteurs de projet souhaitant déposer une demande de subvention pour 2025 au titre des crédits « Cité Educative » programme 0147 - Etat, devront saisir leurs dossiers en utilisant le **CERFA n° 12156*06** sur le portail Dauphin – espace usagers.

- Si vous êtes un nouveau porteur de projet, vous créez directement votre compte sur le portail DAUPHIN. Vous choisissez une adresse mail valide et votre mot de passe. Vous devez également joindre impérativement un RIB (à jour pour la bonne suite du dossier).

2) Déposer une demande de subvention en ligne

- Sur votre espace personnel, vous déposez vos différentes demandes de subvention comprenant un budget propre par action. Tant que la demande n'est pas validée et transmise, elle peut être modifiée.

Sont consultables sur l'adresse suivante :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

➡ [Le guide de connexion Dauphin – création et gestion des comptes](#)

➡ [Le guide de saisie de demande de subvention « Politique de la ville »](#)

2) Aide à la rédaction du descriptif du projet d'action pour son dépôt sur le portail DAUPHIN

Chaque dossier déposé doit obligatoirement répondre aux questionnements suivants :

1) La raison d'être du projet

* Sur quels constats précis de terrain vous appuyez-vous pour présenter votre projet ? Quand et comment vous sont-ils apparus?

* A quels besoins entendez-vous répondre en mettant en place votre action ? De qui émanent-ils ? Sont-ils partagés par d'autres acteurs ?

- * Quel est le public QPV ciblé par le projet ? Pourquoi ? Quelles sont ses caractéristiques qualitatives et quantitatives (mixité, âge, nombre...) ?
- * Quels objectifs précis souhaitez-vous atteindre en développant ce projet ?
- * Votre intervention vient-elle compléter une action déjà entreprise (par votre structure, par un autre organisme) ? Comment la justifiez-vous ?

2) La conception et les modalités de réalisation du projet

- * Comment votre projet vient-il s'insérer dans le dispositif partenarial existant?
- * Avez-vous élaboré le projet avec d'autres partenaires (locaux ou extérieurs) ? Si oui, lesquels? Comment?
- * Les habitants du(es) quartier(s) sur le(s)quel(s) vous souhaitez intervenir ont-ils été préalablement consultés? Associés?
- * Quelle organisation (interne et/ou externe) allez-vous mettre en place pour développer l'action?
- * Comment va-t-elle concrètement se dérouler (les différentes phases, les intervenants, ...)?
- * Quel est son champ d'intervention (territorial, temporalité, domaines thématiques, ...)? Envisagez-vous de lui donner une dimension inter-quartiers ? Si oui, avez-vous pris contact avec d'autres structures?
- * Comment est-elle financée: part de droit commun/co-financement/? Quels partenaires allez-vous solliciter?

3) L'évaluation et le suivi du projet

- * Comment envisagez-vous de mesurer l'état d'avancement du projet et de ses modalités de réalisation?
- * Quels indicateurs avez-vous choisis en ce sens?
- * Envisagez-vous un suivi (interne, partenarial) de l'action?

L'intitulé de l'action doit obligatoirement comporter le **nom de l'appel à projet ou du dispositif concerné suivi du nom de l'action** (ex: AAP 2025 + intitulé de l'action ou Cité éducative d'Angoulême 2025 + intitulé de l'action).

Le descriptif doit obligatoirement être celui de l'action mise en œuvre et non celui des missions de la structure. Il est attendu une **description très concrète de l'action** et de la **démarche partenariale**.

Concernant le territoire ou la localisation du projet, **le porteur doit obligatoirement saisir le ou les QPV concerné(s), le type de public ciblé pour chaque action en indiquant le nombre, l'âge, femme/homme...**

Les porteurs ont l'obligation d'inscrire dans le budget prévisionnel du projet « **exercice 2025**», et d'indiquer à la rubrique 74 « subventions d'exploitation » ETAT, **16-Etat-politique-ville** pour solliciter une subvention sur les crédits « politique de la ville ». Egalement, tout co-financier sollicité au titre de l'action doit être précisé dans le budget prévisionnel de celle-ci.

Les porteurs ont l'obligation de **saisir un nombre de bénéficiaires QPV** de l'action, supérieur à zéro.

En cas de problèmes techniques rencontrés lors de la saisie, les porteurs ont à leur disposition les **coordonnées d'une cellule d'accompagnement** qu'ils peuvent contacter au 09 70 81 86 94 (de 8h30 à 18h) - support.P147@proservia.fr

Une fois la saisie terminée, les porteurs enregistrent les CERFA en format PDF (**en n'omettant pas l'attestation**).

Toute demande de reconduction d'action **devra porter le même intitulé que l'action N-1** et être accompagnée **du bilan intermédiaire ou définitif** (modèle ci-joint) de l'action N-1 en cours ou réalisée.

Le paiement de la subvention 2025 sera conditionné à l'envoi de ces bilans lors de la demande de renouvellement. Quant aux bilans définitifs des actions 2024, ces derniers devront être saisis sur le portail DAUPHIN, module justification lorsque ce dernier sera ouvert par l'ANCT.

Les porteurs doivent également s'engager à faire respecter **le contrat d'engagement républicain dans la conception et la mise en œuvre de chaque action** en joignant l'attestation sur l'honneur à leur dossier.

L'équipe technique de la Cité Educative reste à la disposition des porteurs pour toutes difficultés rencontrées lors du montage des projets qu'ils préparent avant leur dépôt définitif sur le portail DAUPHIN. Pour ce faire, ils peuvent contacter les interlocuteurs suivants :

- CITE EDUCATIVE D'ANGOULEME :

- Nouvelle chefferie de projet Cité Educative d'Angoulême à venir, relais par la Mairie d'Angoulême.
Courriel (actif) : citeeducativeangouleme@gmail.com

- ÉTAT – PREFECTURE DE LA CHARENTE :

- M. Christophe GUILLERIT, Délégué du Préfet : 06 72 95 44 40
- Mme Marie-Christine AHSAN, préfecture mission politique de la ville : 05 45 97 62 98

Courriel : christophe.guillerit@charente.gouv.fr – marie-christine.ahsan@charente.gouv.fr
pref-polvil@charente.gouv.fr

- MAIRIE D'ANGOULEME :

- Mme Sandrine LEMAIRE, directrice de la Direction de l'Enfance : 05 45 20 53 00 – 06 22 11 13 37
Courriel : s.lemaire@mairie-angouleme.fr

- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE – COLLEGE MICHELLE PALLET CHEF DE FILE :

- M. Joel Nal, principal du Collège Michelle Pallet : 05 45 91 34 35
Courriel : Karim.Nal@ac-poitiers.fr

- GRANDANGOULÊME :

- Mme Anne DEFRENNE, responsable service politique de la ville et médiation sociale : 06 20 73 97 56
Courriel : a.defrenne@grandangouleme.fr

- CITE DE L'EMPLOI DE GRAND ANGOULEME :

- Mme Sylvie HERAULT, coordinatrice Cité de l'emploi de GrandAngoulême : 06 12 93 05 65
Courriel : s.herault@citedeemploi-grandangouleme.fr

- ATELIER SANTE VILLE D'ANGOULEME :

- M. Marc ROUCHON, coordinateur de l'Atelier santé ville d'Angoulême : 05 45 38 70 05
Courriel : m.rouchon@mairie-angouleme.fr
